

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

Point 5.9 de l'ordre du jour provisoire

CE166/14
10 juin 2020
Original : anglais

EXAMEN DE LA COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES

Antécédents

1. Les activités de coopération technique de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) ont été soutenues au fil des ans par trois mécanismes de passation de marchés : le Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins (Fonds renouvelable), le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (Fonds stratégique) et le mécanisme d'achats remboursables pour le compte des États Membres. Le Fonds renouvelable a été créé en 1977 en vertu de la résolution CD25.R27 du Conseil directeur afin de faciliter la disponibilité en temps voulu de vaccins de qualité aux prix les plus bas. Le Fonds stratégique a été créé en 1999 à la suite de demandes d'assistance des États Membres pour l'achat de fournitures stratégiques nécessaires à la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les maladies infectieuses négligées. Depuis 2013, le Fonds stratégique englobe également des médicaments pour prévenir et traiter les maladies non transmissibles. Le mécanisme d'achats remboursables a été créé en 1951 aux termes de la résolution CD5.R29 du Conseil directeur pour soutenir l'achat d'articles à l'intention des programmes de santé qui sont impossibles ou difficiles à obtenir dans les États Membres. Pour la période biennale 2018-2019, la valeur totale des fournitures achetées au moyen de ces trois mécanismes s'élevait à environ US\$ 1,64 milliard.¹

2. En 2013, le 52^e Conseil directeur a adopté la résolution CD52.R12, *Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres (I)*. Cette résolution a décidé d'une augmentation de la commission prélevée sur les achats de toutes les fournitures de santé publique de 3,50 % à 4,25 % à compter du 1^{er} janvier 2014. La résolution demandait également à la Directrice d'examiner la commission prélevée et de présenter un rapport sur l'utilisation de 1,25 % pour les frais administratifs à la fin de chaque période biennale. Le premier rapport

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.

de situation pour la période 2016-2017 a été présenté au 56^e Conseil directeur (document CD56/INF/22) (2).

3. Le présent document constitue le deuxième rapport de situation sur la résolution CD52.R12. Il fait le point sur les progrès réalisés par le Bureau sanitaire panaméricain (le Bureau ou BSP) au cours de la période 2018-2019 concernant l'utilisation de la commission de 1,25 % pour les frais administratifs, et propose des modifications dans la composition de la commission globale de 4,25 % afin de garantir des recettes suffisantes pour couvrir tous les frais de fonctionnement et les besoins de soutien.

Analyse des progrès réalisés

4. La période biennale 2018-2019 était la deuxième période biennale au cours de laquelle s'appliquait la résolution CD52.R12, pendant laquelle un processus systématique de défraiement des coûts des activités liées aux trois mécanismes de passation de marchés a été appliqué. Les ressources financières générées par la commission de 1,25 % au titre des frais administratifs et provenant de ces trois mécanismes se sont montées à \$15,97 millions environ au cours de la période biennale 2016-2017, soit une augmentation de près de 8 % par rapport aux \$14,7 millions de la période biennale précédente.

5. Un plan de travail et budget pour 2018-2019 a été approuvé par la Directrice du Bureau. Le plan de travail comprenait l'appui au financement du personnel dédié à la gestion des trois mécanismes et de leurs cadres opérationnels correspondants. Près de \$14,5 millions ont été décaissés au cours de la période biennale, comme le montre le tableau 1, ce qui représente une augmentation des dépenses d'environ 74 % par rapport à la période couverte par le premier rapport de situation. Cette augmentation est due à l'expansion des activités de coopération technique et à la mise en œuvre de projets d'investissement visant à accroître la valeur pour les États Membres. Environ \$9,7 millions, soit 67 %, ont été utilisés pour couvrir les dépenses de personnel dans des domaines essentiels, notamment la vaccination, l'assurance de la qualité, la planification de la demande, la passation de marchés, les finances, les questions juridiques et les opérations du Fonds renouvelable et du Fonds stratégique. À la fin de la période biennale, le solde disponible se montait à \$1,47 million environ.

**Tableau 1. Fonds renouvelable et Fonds stratégique :
ressources disponibles et dépenses en 2018-2019**

Ressources financières générées en 2016-2017 ²		\$15 969 741
Dépenses en 2018-2019 ³		\$14 495 232
Personnel	\$9 715 196	
Activités	\$2 313 494	
Projets d'investissement	\$2 466 542	
Solde		\$1 474 509

6. Pour accroître encore la valeur des trois mécanismes de passation de marchés pour les États Membres, le personnel du BSP a collaboré de manière transversale afin de traiter de quatre domaines de travail prioritaires, à savoir *a)* l'augmentation de l'efficacité et de la qualité du soutien, *b)* la collecte d'informations sur le marché, *c)* le renforcement des connaissances et de la sensibilisation et *d)* la consolidation des alliances et des partenariats stratégiques.

7. Au cours de la période biennale 2018-2019, le BSP a connu une réussite considérable pour ce qui est de renforcer l'accès aux vaccins et aux fournitures stratégiques de santé publique. Grâce à des négociations et à des appels d'offres stratégiques, le BSP a continué à garantir l'accès à des vaccins de qualité permettant de sauver des vies, tout en réalisant d'importantes économies. Cela a permis aux programmes nationaux de vaccination d'avoir accès à de nouveaux vaccins tels que le vaccin conjugué contre le pneumocoque, le vaccin contre le rotavirus et le vaccin contre le virus du papillome humain. De même, une réduction de 48 % du prix des antiviraux contre l'hépatite C a été possible grâce à la coopération technique du Bureau avec les États Membres pour assurer la disponibilité, par l'intermédiaire du Fonds stratégique, de biosimilaires préqualifiés, entre autres.

8. Compte tenu de la demande croissante des États Membres en matière d'accès aux vaccins et aux fournitures stratégiques de santé publique, le BSP a également lancé une série de projets visant une transformation en profondeur à la suite d'une évaluation externe indépendante du Fonds renouvelable qui a été menée entre juin 2017 et décembre 2018. Ces projets comprenaient l'amélioration des outils de gestion de la demande et de l'offre, l'exploitation de la technologie pour simplifier et automatiser les processus et améliorer la qualité et les délais, la mise en place de plateformes numériques pour fournir des informations en temps réel aux États Membres et des initiatives de structuration du marché.

² Aux termes du Règlement financier de l'OPS, les fonds générés au cours d'une période biennale ne peuvent être utilisés avant la période biennale suivante.

³ Les informations sur les dépenses sont à jour au 19 mars 2020, y compris les informations sur les dépenses réelles.

9. En collaboration avec les bureaux des représentants de l'OPS/OMS et les États Membres, le BSP a émis et traité plus de 4500 bons de commande ainsi que la logistique correspondante associée à chaque envoi. Cela représentait plus de \$1,63 milliard correspondant au coût des marchandises, au fret, à l'assurance et aux frais de service, pour la livraison de vaccins, de seringues et d'équipements de la chaîne du froid destinés aux programmes nationaux de vaccination, et pour les médicaments essentiels contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et les maladies non transmissibles.

10. Le Fonds renouvelable et le Fonds stratégique gèrent des comptes de capital sur lesquels sont déposés 3 % du coût net des fournitures achetées. Les Fonds utilisent les comptes de capital pour avancer des lignes de crédit à l'appui de l'achat en temps opportun de vaccins et de fournitures stratégiques de santé publique. À la fin de 2019, le capital généré par les 3 % du coût net s'élevait à environ \$215,8 millions pour le Fonds renouvelable et \$20,3 millions pour le Fonds stratégique. Au cours de cette période, 38 pays et territoires ont utilisé le compte de capital du Fonds renouvelable, tandis que 11 ont bénéficié du compte de capital du Fonds stratégique.

11. Une comparaison des ressources financières disponibles, des dépenses et des opérations pour les périodes biennales 2016-2017 et 2018-2019 est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2. Variation des ressources financières disponibles, des dépenses et du nombre et de la valeur des bons de commandes traités depuis le rapport précédent (document CD56/INF/22)

	2016-2017*	2018-2019	Variation (%)
Fonds générés au cours de la période biennale précédente	\$14 725 217	\$15 969 741	8 %
Dépenses	\$8 346 264	\$14 495 232	74 %
Nombre de bons de commande traités	3 938	4 537	15 %
Valeur des bons de commande traités	\$1,415 milliard ⁴	\$1,637 milliard ⁵	15,6 %

* chiffres présentés dans le document CD56/INF/22

⁴ Source : rapport du PMIS « PAHO-PRO-508 Consolidated Procurement (POs) by Unit ». La valeur totale des bons de commande lors de la période biennale 2016-2017, y compris les coûts de fret, d'assurance et de frais de service.

⁵ Source : rapport du PMIS « PAHO-PRO-508 Consolidated Procurement (POs) by Unit ». La valeur totale des bons de commande lors de la période biennale 2018-2019, y compris les coûts de fret, d'assurance et de frais de service.

Mesures nécessaires pour améliorer la situation

12. Les coûts opérationnels des trois mécanismes de passation de marchés ont été calculés jusqu'en 2018-2019 en ne tenant compte que des coûts du personnel du siège qui a consacré au moins 70 % de son temps aux opérations de ces trois mécanismes. En 2019, une analyse interne a été menée pour mieux comprendre le coût total du temps qu'y consacre effectivement le personnel tant au siège de l'OPS que dans les bureaux des représentants de l'OPS/OMS, en reconnaissant que de nombreux membres du personnel contribuent à ces opérations à des taux représentant de 10 % à 100 % de leur temps. Cette analyse a montré que les coûts réels de personnel pour les opérations des mécanismes de passation de marchés atteignaient environ \$20,5 millions au cours de la période biennale 2018-2019.

13. Pour financer entièrement ces coûts au moyen des recettes provenant de la commission pour services administratifs, ainsi que pour assurer le coût intégral des activités de coopération technique et des investissements visant à améliorer la qualité et l'efficacité du service, il faudrait des recettes totales d'au moins \$24,8 millions par période biennale sur une base récurrente pour pouvoir au moins maintenir le niveau de service actuel. Afin de générer ce niveau de recettes, la composante administrative de la commission pour les frais de service devrait passer de 1,25 % à 1,75 %.

14. Étant donné la nécessité de tenir compte du coût réel des opérations tout en maintenant le niveau global de la commission de service et la valeur du Fonds renouvelable et du Fonds stratégique pour les États Membres, il est recommandé d'ajuster la composition interne de la commission de 4,25 %.

Proposition

15. Dans le cadre de la structure globale de la commission de 4,25 %, il est proposé que la composante administrative passe de 1,25 % à 1,75 %, sur la base de l'analyse indiquée ci-dessus, avec une modification correspondante de la composante de capitalisation, qui passerait d'une contribution de 3,00 % à 2,50 %.

Mesure à prendre par le Comité exécutif

16. Le Comité exécutif est invité à prendre note du présent rapport, à formuler les recommandations qu'il juge pertinentes et à envisager d'approuver le projet de résolution présenté en annexe.

Annexe

Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres [Internet]. 52^e Conseil directeur de l'OPS, 65^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 30 septembre au 4 octobre 2013 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2013 (résolution CD52.R12). Disponible sur : https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=23324&Itemid=270&lang=fr.
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres : rapport d'avancement [Internet]. 56^e Conseil directeur de l'OPS, 70^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 23 au 27 septembre 2018 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2018 (document CD56/INF/22-J). Disponible sur : https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=45814&Itemid=270&lang=fr.

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

CE166/14
Annexe
Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

EXAMEN DE LA COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES

LA 166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

(PP) Ayant examiné le document *Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres* (document CE166/14),

DÉCIDE :

(OP) De recommander que le 58^e Conseil directeur adopte une résolution rédigée selon les termes suivants:

EXAMEN DE LA COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES

Le 58^e Conseil directeur,

(PP1) Ayant examiné le document *Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres* (document CD58/___) ;

(PP2) Reconnaisant la demande croissante des États Membres en matière d'accès aux vaccins et aux fournitures stratégiques de santé publique, et prenant note des projets de transformation entrepris par le Bureau sanitaire panaméricain pour améliorer les outils de gestion de la demande et de l'offre, pour tirer parti de la technologie permettant de simplifier et d'automatiser les processus et d'améliorer la qualité et les délais, et pour

mettre en place des plateformes numériques qui fournissent des informations en temps réel aux États Membres ;

(PP3) Notant que les dépenses de fonctionnement des trois mécanismes de passation de marchés de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) – le Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins (Fonds renouvelable), le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (Fonds stratégique) et le mécanisme d'achats remboursables pour le compte des États Membres – enregistrées pour la période biennale 2018-2019 représentent une augmentation de 74 % par rapport à la période précédente, et qu'une analyse interne du coût total du temps de travail du personnel, tant au siège de l'OPS que dans les bureaux des représentants de l'OPS/OMS, a estimé à environ \$20,5 millions les coûts réels de personnel pour le fonctionnement des mécanismes de passation de marchés ;

(PP4) Notant avec préoccupation qu'il reste nécessaire de garantir la pérennité des trois mécanismes de passation de marchés en tenant compte de la totalité des coûts des activités de coopération technique et des investissements visant à améliorer la qualité et l'efficacité du service ;

(PP5) Reconnaisant la nécessité d'ajuster la composition interne de la commission de 4,25 % pour augmenter la composante administrative de la commission pour frais de service de 1,25 % à 1,75 % et diminuer la composante de capitalisation de 3,00 % à 2,50 %,

DÉCIDE :

(OP.)1.D'autoriser la Directrice à faire ce qui suit :

- a) ajuster la composition interne de la commission de 4,25 % sur les achats nets effectués par le Fonds renouvelable, le Fonds stratégique et le mécanisme d'achats remboursables pour porter la composante administrative de la commission pour frais de service à 1,75 % et réduire la composante de capitalisation à 2,50 %, à compter du 1^{er} janvier 2021.
- b) créditer l'augmentation de la composante administrative (0,50 %) au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes afin de couvrir les coûts de fonctionnement et de gestion générés dans toute l'Organisation par le Fonds renouvelable, le Fonds stratégique et le mécanisme d'achats remboursables.
- c) diminuer du même pourcentage (0,50 %) les sommes créditées aux comptes de capital du Fonds renouvelable, du Fonds stratégique et du mécanisme d'achats remboursables.

- - -